



APPEL A PROJET 2024

ENCOURAGER LA DIVERSITE DE LA CREATION
EN LANGUE ET CULTURE OCCITANES

*Appel à projets Création en langue et culture Occitanes
Département du Lot – Février 2024*



PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET



CONTEXTE

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien à la langue et à la culture occitanes votée par l'Assemblée départementale le 26 juin 2023.

Il a pour objectif d'encourager la dimension contemporaine, créative et métissée des projets de musiques et danses traditionnelles, pouvant croiser d'autres disciplines artistiques.

Cet appel à projet a pour ambition d'accompagner des actions novatrices contribuant à l'élargissement des publics, en s'adressant notamment aux jeunes Lotois, et de leur donner une meilleure visibilité.



QUI PEUT REpondre A CET APPEL A PROJET ?

Cet appel à projet est ouvert :

- ✓ aux équipes artistiques professionnelles Lotoises
- ✓ aux associations ayant leur siège social dans le Lot qui ont au moins deux années d'existence.

Pour être retenus, les porteurs de projets doivent :

- ✓ avoir réalisé au moins deux diffusions du projet précédent dans le département
- ✓ être détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacle pour les producteurs et/ou organisateurs de spectacle vivant

Les actions soutenues doivent se dérouler dans le Lot.

Aucun autre dispositif départemental ne pourra être mobilisé pour le même projet notamment le dispositif de soutien à la création et à la diffusion dans le spectacle vivant.



QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

Le projet doit répondre aux priorités suivantes :

- ✓ Création intégrant la langue occitane et/ou une approche métissée des musiques traditionnelles occitanes pouvant associer d'autres disciplines artistiques

- ✓ Développer un projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) auprès des habitants, notamment auprès des jeunes, qui s'appuie sur les 3 piliers : voir, faire, interpréter

Le projet présenté doit :

- ✓ se dérouler durant l'année de la demande
- ✓ avoir l'engagement d'une structure professionnelle départementale (préachat, accueil en résidence, co-production, ...) et/ou avoir un soutien financier de partenaires publics (subventions, aides au projet, ...)



QUEL SOUTIEN PEUT ETRE ACCORDE ?

Le Département prend en charge une partie :

- ✓ des coûts liés à une résidence de création (salaire des artistes)
- ✓ des coûts d'intervention d'un projet d'Education Artistique et Culturelle

Il ne peut pas prendre en charge des coûts de diffusion (programmation).

Le montant de l'aide sera déterminé en fonction de chaque projet dans la limite de 70% du coût total du projet et de l'enveloppe qui sera votée au BP pour financer l'appel à projet.

Les modalités de versement :

- ✓ 50% de la subvention est versée à la notification.
- ✓ Le solde sera versé suite à la réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et moral, accompagné des pièces justificatives comptables des dépenses.



COMMENT CANDIDATER ?

Le formulaire de demande de soutien dans le cadre de cet appel à projet doit être déposé **au plus tard le 3 Mai 2024** auprès du service culture et sport.

Tel : 05.65.53.43.81

Mail : culture.sport.devl@lot.fr

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.



QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE ?

- ✓ Le dossier de candidature (projet et budget prévisionnel) ci-joint dûment complété
- ✓ Une présentation de l'équipe artistique
- ✓ Pièces structurelles de l'association : statuts, justificatif du N° de SIRET, liste des membres du bureau et du CA, dernier PV d'AG
- ✓ Numéro(s) de licence(s) d'entrepreneur de spectacle
- ✓ Documents financiers : compte de résultat et bilan comptable N-1 certifiés par le Président ou le commissaire aux comptes, budget prévisionnel de l'association, RIB
- ✓ Projet d'activité de la structure, rapport d'activité N-1
- ✓ Revue de presse



DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom de l'équipe artistique :

Nom de l'association porteuse du projet :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

SIRET :

Nom du président :

Activité de principale de l'association :



PRESENTATION DU PROJET

Titre :

Public(s) bénéficiaire(s) :

Description du projet :

- Présentation du projet artistique :

- Présentation de la résidence : objectifs, contenus, lieu ...

- Présentation du projet d'Education Artistique et Culturelle : les publics, les objectifs, le contenu, le(s) lieu(x) ...

- Les artistes intervenants :

- Le calendrier :

- Les partenaires associés (acquis) :

- Autres éléments :
Liens audio et/ou vidéo...



BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Le budget du projet doit être le plus détaillé.

Merci de faire apparaître l'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projet.

CHARGES		PRODUITS	
60. Achats		70. Vente de produits finis, prestations de service	
61. Services extérieurs		74. Subventions d'exploitation	
62. Autres services extérieurs		75. Autres produits	
63. Impôts et taxes		76. Produits financiers	
64. Charges de personnel		77. Produits exceptionnels	
65. Autres charges de gestion courante		78. Reprise sur amortissements	
67. Charges exceptionnelles			
68. Dotations aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
RESULTAT		RESULTAT	



LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE

- Le dossier de candidature (projet et budget prévisionnel) ci-joint dûment complété

Pièces structurelles de l'association :

- Statuts, justificatif du N° de SIRET,
- Liste des membres du bureau et du CA
- Dernier PV d'AG

- Numéro(s) de licence(s) d'entrepreneur de spectacle
- Une présentation de l'équipe artistique
- Projet d'activité de la structure
- Rapport d'activité N-1
- Revue de presse

Documents financiers :

- Compte de résultat et bilan comptable N-1 certifiés par le Président ou le commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel de l'association
- RIB

Je soussigné, _____, Président de l'association, engage celle-ci à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution d'une subvention, par l'envoi en fin d'exercice du compte rendu financier et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés tous livres et pièces comptables.
Par ailleurs, je reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter le Règlement général d'attribution de subventions aux associations (disponible sur lot.fr) ainsi que le contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A _____, le _____

Cachet de l'association

Signature du Président



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr